

Nomination de M. Guy Robitaille au poste de protecteur de l'élève

Québec, jeudi 13 octobre 2016 - Le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries a procédé, le 11 octobre 2016, à la nomination de M. Guy Robitaille à titre de protecteur de l'élève. Il succède à M^{me} Charline Roy, qui était en poste depuis octobre 2013.

Bachelier en relations industrielles, M. Guy Robitaille a une maîtrise en administration des affaires. Il détient un riche cheminement professionnel de 35 ans dans le secteur public, au sein des réseaux de la santé (25 ans) et de l'éducation (plus de 10 ans), notamment à titre de directeur des ressources humaines et d'adjoint au secrétaire général.

M. Guy Robitaille assume le rôle de protecteur de l'élève pour les commissions scolaires de la Côte-du-Sud et de Kamouraska-Rivière-du-Loup, tout en étant protecteur substitut pour deux autres commissions scolaires. Il est aussi consultant en ressources humaines (assesseur patronal lors d'arbitrage de griefs, médiation, traitement de plaintes, évaluateur lors de la sélection de gestionnaires dans le réseau public, etc.) et mentor au sein du programme de mentorat du Service de placement de l'Université Laval.



« Nous sommes fiers de procéder à la nomination de M. Guy Robitaille comme protecteur de l'élève. Son expertise en médiation et résolution de conflits, ses habiletés relationnelles, sa rigueur et sa large expérience en gestion des ressources humaines seront des atouts pour assumer son rôle. Nos parents, nos élèves et notre organisation pourront compter sur sa compréhension des enjeux et du fonctionnement du milieu scolaire », mentionne M. René Dion, président de la Commission scolaire.

Le président tient également à souligner le travail accompli par M^{me} Charline Roy, qui occupait les fonctions de protectrice de l'élève depuis trois ans. « Nous la remercions pour son engagement et son sens du détail dans l'analyse des dossiers qui lui ont été soumis au cours de son mandat », indique M. René Dion.

Rôle du protecteur de l'élève

En vertu des dispositions de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire retient les services d'un protecteur de l'élève responsable de soutenir les parents ou les élèves insatisfaits de la décision rendue à la suite du traitement d'une plainte déposée à la Commission scolaire. M. Guy Robitaille peut être joint à ces coordonnées : 418 666-4666, poste 4682, ou protecteureleve@csdps.qc.ca.

- 30 -

Information :

Josée St-Hilaire, conseillère en communication
 418 666-4666, poste 8444 • josee.sthilaire@csdps.qc.ca